

Decisions du Conseil intercommunal du SIDERE

Présidence : M. Luc Pellet

Dans sa séance ordinaire du 15 juin 2022 à Perroy, le Conseil intercommunal du SIDERE a

- **Approuvé le préavis N° 08-2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 553'200.00 pour la démolition du réservoir de Montbenay et le réaménagement de la station de pompage de l'Oasis**
- **Approuvé le préavis N° 09-2021-2026 relatif aux comptes 2021**

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 15 juin 2022

"Conformément aux articles 112 et SS LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet dans lequel l'association a son siège dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public"